



Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

190425/BC/AB

ARRÊTE N° ARR/2019/ST/162

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre l'organisation de la course Oxyg'Hem des enfants au complexe sportif Michel Hidalgo à Hem, le vendredi 24 mai 2019, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer le stationnement de ce secteur,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le vendredi 24 mai 2019, le stationnement sera interdit de 6h à 17h sur le parking du complexe sportif Michel Hidalgo rue des 3 Baudets à Hem.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de Hem.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille et au Centre de Secours de Roubaix.

Fait à HEM, le - 4 MAI 2019



**Pour le Maire de Hem et par délégation,
l'Adjointe à la Qualité de la Ville
et à la Proximité**

Safia OULMI